



Déclaration préalable de l'Unsa Education

CDEN du 9 décembre 2020

Madame la Préfète,
Madame l'Inspectrice d'Académie,
Mesdames et Messieurs les membres du CDEN,

En ce jour anniversaire de la loi du 9 décembre 1905 inscrivant le principe de laïcité dans notre constitution, nous souhaitons rendre hommage à notre collègue Samuel Paty, lâchement assassiné le 16 octobre dans l'exercice de ses fonctions. L'Unsa Education est profondément attaché aux principes de laïcité, de liberté d'expression et de liberté de conscience. Pour les faire vivre durablement au sein de nos écoles, un plan volontariste de formation des enseignants et des personnels d'éducation doit être mis en œuvre en priorité. Ces principes fondamentaux si chers à notre République seront rappelés lors du rassemblement prévu à 17h place Châtelet par le collectif laïque d'Eure-et-Loir auquel l'Unsa Education appartient.

La carte scolaire 2020, si particulière par ses nombreux rebondissements liés, en partie, à la crise sanitaire, laisse voir aujourd'hui tous les manques que nous avons dénoncés dès le trimestre dernier. Si dans le 1^{er} degré, nous ne pouvons qu'apprécier le maintien des moyens pour les écoles menacées de fermeture malgré les effectifs faibles, hors dispositif REP/REP+, nous déplorons que ce choix se soit fait au détriment d'autres moyens qui manquent aujourd'hui, à l'issue de la 2^e vague. Notamment pour les moyens de remplacement.

Les équipes sont fatiguées. Elles doivent faire face à des situations compliquées liées au protocole sanitaire et au contexte sécuritaire. Plus que jamais, des moyens de recrutement pérennes sont nécessaires et non des contrats de 2 mois qui, on le comprend, ne séduiront personne. Pourquoi ne pas faire le choix de recruter sur toute l'année scolaire ? Les besoins sont énormes. L'Unsa Education continue de demander le recrutement sur liste complémentaire.

De plus la prise en charge des élèves en difficultés est plus importante cette année en raison du premier confinement. Si par bonheur, la situation sanitaire s'améliore dans les prochains mois, tant mieux, ces moyens permettraient de finir cette année dans la sérénité que ce soit pour les remplacements que dans l'aide aux équipes pédagogiques en permettant, pour un temps, de bénéficier d'un maître supplémentaire sur une école.

Aussi nous déplorons la perte des 6 postes de PDMQDC qui, cette année particulièrement, auraient pu répondre aux besoins des enseignants. Les ouvertures proposées dans 5 des 6 écoles concernées ne sauraient compenser la disparition de ce dispositif.

Nous souhaiterions maintenant vous alerter quant à la future carte scolaire. Les effets de la crise sanitaire se feront sentir sur plusieurs années et pas seulement sur l'année scolaire en cours. La vigilance apportée cette année est un message positif mais qui demande à se concrétiser dans le

temps. L'attention particulière que nécessite cette génération « Covid » demande des effectifs allégés et ce, dans toutes les écoles. Nous espérons que la mise en place des GS, CP et CE1 à 24, repoussée à plus tard pour mettre en application les consignes du ministre, sera de nouveau à l'ordre du jour pour la rentrée 2021. Nous y serons vigilants, ce dispositif étant très attendu par nos collègues. De même, les effectifs des classes dédoublés se sont alourdis dans certaines écoles, passant de 12 à 15, voire 16 élèves par endroit. Si cela semble encore acceptable, une telle dérive ne doit en aucun cas perdurer car il ne s'agirait plus alors de classes dédoublées mais de classes allégées, modifiant ainsi l'essence même de ce dispositif.

A cette occasion, nous rappelons que l'Unsa Education porte, dans ses mandats, des effectifs limités et adaptés : 24 élèves par classe de la maternelle au lycée sans restriction de classe, 20 pour les établissements des territoires les plus fragiles, 10 pour les Ulis, 12 pour les dispositifs UPE2A, 15 maximum dans les classes de tout-petits en maternelle, des seuils spécifiques pour les classes spécifiques (triple niveaux, 6^e, 2^{nde}...).

Pour le 2nd degré, le bilan de la rentrée dans les collèges du département montre, cette année encore, des effectifs beaucoup trop importants, notamment sur 4 niveaux, [ce qui ne s'est jamais vu !], pour les établissements de Anet et Hélène Boucher, et sur 3 niveaux pour Courville, Epernon, Maintenon, Nogent-le Roi et St Prest. Pour rappel, il y avait 3 collèges concernés l'an dernier.

Alors oui, un taux d'encadrement en baisse d'un dixième « seulement », se ressent cruellement au quotidien pour les élèves et les personnels, alors même que les enseignants ont à cœur de parvenir cette année à pallier les difficultés et les retards d'apprentissages liés au premier confinement.

De même, nous avons dénoncé la baisse de dotation en moyens de surveillance dès les premières réunions de carte scolaire. La preuve est faite que nous avons raison quand on voit l'urgence de recruter de nouveaux AED et CPE pour permettre le bon fonctionnement des établissements. On voit là très clairement le manque d'anticipation du ministère face au rebond de la pandémie, quand on est obligé de laisser des élèves chez eux par manque de place dans les classes et dans les établissements en général, ou par manque de salles, et la difficulté qu'ont les équipes de vie scolaire pour faire respecter, en sus de leur travail habituel, les sens de circulation, les arrivées, départs et récréations échelonnés, le non-brassage des élèves dans la cour et lors de la demi-pension ... Un recrutement est en cours, certes, mais vous comprendrez la déception des chefs d'établissements et de leurs équipes en apprenant que cette dotation temporaire ne dépasse pas à ce jour le mois de février.

Du côté des ULIS, malgré l'ouverture de deux nouveaux dispositifs, 6 d'entre eux sur les 25 dépassent encore les seuils préconisés. L'Unsa Education regrette encore une fois la non-application de la loi, puisque cette année et pour la rentrée prochaine, les élèves d'ULIS-collège ne sont pas pris en compte dans les effectifs des établissements. Une telle décision laisse un arrière-goût d'injustice puisque, dans le 1^{er} degré, nous avons été enfin entendus sur ce sujet. L'inclusion ne se décrète pas, elle se construit et cela commence par l'inclusion de ces élèves dans les effectifs.

Enfin, alors que se tient bien tardivement ce CDEN de rentrée, les chefs d'établissement ont reçu les effectifs prévisionnels pour la rentrée 2021. Nous sommes bon nombre de collègues à constater

amèrement qu'un grand nombre d'élèves « disparaissent » encore cette année, y compris dans des classes sans orientation, et qu'on ne tient pas compte des conséquences économiques de la pandémie qui va accentuer les redoublements de 3^e faute de maître d'apprentissage, ni des retours en 3^e, bien plus nombreux qu'à l'ordinaire, de jeunes partis en apprentissage que les employeurs n'ont pu garder pour motif économique.

Nous souhaiterions conclure sur les tests antigéniques que devraient faire passer dans les prochains jours les infirmières scolaires et ce, pour une période encore indéterminée. Si nous soulevons aujourd'hui cette problématique c'est qu'il s'agit là, une fois de plus, de moyens, ou, devrais-je dire, de manque de moyens. On ne peut sans cesse demander plus à moyens constants.

Rappelons dans un premier temps que les infirmières scolaires ne sont pas des cadres de la fonction publique et qu'à ce titre, leur salaire est soumis à un temps de travail bien défini. De plus, les infirmières scolaires ne sont pas un service de santé au travail mais un service de promotion en faveur des élèves et ce point est essentiel. La tâche supplémentaire de tester les personnels de l'Education nationale, même sur la base du volontariat, se fera toujours au détriment de leurs missions premières déjà mise à mal par la gestion des cas Covid.

Pour finir, cette nouvelle mission nécessite une inscription à l'Ordre National Infirmier, situation qui avait déjà posé problème lors du 1^{er} confinement lorsqu'elles ont été appelées en renfort. C'est pourquoi l'Unsa Education s'oppose à ce que cette tâche leur incombe. Si M. Blanquer veut tester massivement ses personnels, grand bien lui fasse, pour autant, une telle décision ne peut se faire au détriment des missions et du bien-être des infirmières scolaires qui sont aujourd'hui un maillon essentiel dans le bon fonctionnement des établissements scolaire et tout particulièrement en cette période de crise sanitaire.

Merci de votre attention.